

# PRIX ALBERT LONDRES

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Communiqué

Paris, le 12 février 2008

## APPEL A CANDIDATURE 2008

**Le 70<sup>e</sup> Prix Albert Londres sera remis le 10 mai 2008 à Dakar. La presse francophone et tous les genres de presse sont invités à concourir (économique, politique, sportive, culturelle, scientifique...). Seules les qualités d'écriture et d'enquête sont appréciées. Chaque Prix est doté de 3.000 euros.**

### CONDITIONS DE PARTICIPATION AU PRIX

- Les candidats doivent remplir un bulletin de candidature (disponible sur [www.scam.fr/albertlondres](http://www.scam.fr/albertlondres)).
- Les candidats doivent être francophones et avoir 40 ans au plus ; pour le prix audiovisuel, cette règle ne s'applique qu'au rédacteur de l'équipe. Les candidats peuvent se présenter autant de fois qu'ils le désirent, dans la limite de leurs 40 ans.
- Les journalistes peuvent se présenter à titre individuel. Il n'est pas nécessaire d'être recommandé par un journal, un éditeur, un diffuseur ou une société de production audiovisuelle. Néanmoins, les entreprises de presse, les éditeurs, les diffuseurs ou les sociétés de productions peuvent soumettre des candidats répondant aux critères du présent règlement.
- La carte de presse n'est pas obligatoire pour concourir aux prix.
- Les dossiers de candidatures doivent être adressés **AVANT LE 28 MARS 2008 DERNIER DELAI** à :  
Prix Albert Londres / Scam. 5, avenue Vélasquez - 75008 Paris

- **Pour le Prix de la presse écrite**, les dossiers de candidatures, adressés en 27 exemplaires, doivent être composés de :

- au maximum, une dizaine de reportages publiés entre le 1<sup>er</sup> avril 2007 et le 28 mars 2008. Les livres seuls ne sont pas admis à concourir, sauf s'ils sont accompagnés des articles de presse qui les ont inspirés.

- un sommaire du travail présenté

- un curriculum vitae

- **Pour le Prix audiovisuel**, les dossiers de candidatures doivent être composés de :

- **TROIS DVD** du reportage ou du documentaire dans sa version télédiffusée entre le 1<sup>er</sup> avril 2007 et le 28 mars 2008 (les éventuels plateaux insérés lors de la diffusion doivent également être présentés). S'il existe plusieurs versions du reportage, l'auteur doit signaler, sous peine d'être exclu, le nombre de versions existantes, leur date et chaîne de diffusion.

- un curriculum vitae de l'auteur du reportage (rédacteur(s) et cameraman).

Les reportages concourant au Prix audiovisuel font l'objet d'une présélection par une partie des membres du jury et des anciens lauréats du prix audiovisuel. Les journalistes des cinq reportages présélectionnés seront prévenus et devront faire parvenir dix DVD supplémentaires du film.

**Le jury est composé de :** Josette Alia (présidente), Lise Blanchet, Hervé Brusini, Annick Cojean, Michel Croce-Spinelli, Thierry Desjardins, Jean-Claude Guillebaud, François Hauter, Christian Hoche, Catherine Jentile, Marc Kravetz, Jean-Xavier de Lestrade, Alain Louyot, Jean-Paul Mari, Michel Moutot, Patrick de Saint-Exupéry, Henri de Turenne, Bernard Ullmann, Olivier Weber, des lauréats 2006, Delphine Minoui, Alexis Marant, Manon Loizeau et des lauréats 2007, Luc Bronner, Anne Poiret, Gwenlaouen Le Gouil et Fabrice Launay.